



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 7 octobre 2025, à Paris

# L'État, l'Association Régionale des Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPETT renouvellent leur engagement en faveur de l'emploi des jeunes en région Ile-de-France

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Ile-de-France, l'État, représenté par la DRIEETS Ile-de-France, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) d'Ile-de-France, Prism'emploi Ile-de-France, AKTO, le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) et le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) ont signé le 2 octobre 2025 un avenant à l'accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes du 2 juin 2022.

## **Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de travail temporaire.**

Cet accord constitue la déclinaison en région Ile-de-France de l'accord-cadre national renouvelé le 4 février 2025 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en insertion professionnelle.

Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. Initiée en 2014 puis reconduite en 2018, en 2021 et 2025, « Mission Jeunes » s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

## **Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure**

L'État, l'ARML-IdF et Prism'emploi, engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'avenant signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire en mobilisant tous les partenaires du territoire et engage les signataires pour une durée de 3 ans.

Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

#### **CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE EN 2024**

- 1 569 agences d'emploi
- 122 344 salariés intérimaires en équivalent temps plein à fin décembre 2024
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -7,3 % en juillet 2025 par rapport à juillet 2024 (source : baromètre Prism'emploi).

#### **CHIFFRES CLES DES MISSIONS LOCALES EN ILE-DE-FRANCE EN 2024**

- 59 Missions Locales
- 300 points d'accueil des jeunes
- 182 000 jeunes accompagnés dont 42 198 en PACEA
- 75 000 jeunes reçus pour la première fois en 2024
- 2 000 Professionnels travaillent au sein des Missions Locales de la région
- 67 102 entrées en emploi – 24 277 entrées en formation – 9 158 entrées en alternance
- 8 327 stages d'immersion en entreprises pour 6 118



*De gauche à droite : H  l  ne Faure, directrice d'AKTO   le-de-France ; Isabelle Perdereau, pr  sidente de l'ARML   le-de-France ; Emmanuel Bezy, directeur adjoint de la DRIEETS   le-de-France ; Mohand Hebbache, pr  sident de Prism'emploi   le-de-France ; Jean-Marc Soulodre, directeur g  n  ral du FASTT ; et Marc-Olivier Jouan, directeur du FPETT.*

#### **Contacts presse :**

Lili GOSNET – [lili.gosnet@omnicomprgroup.com](mailto:lili.gosnet@omnicomprgroup.com) – 06 77 79 18 89

Pierre-Yves GALLETY - [akto@tbwa-corporate.com](mailto:akto@tbwa-corporate.com) - 06 42 98 71 47

Jos  phine DELVOLVE – [Josephine.delvolve@fastt.org](mailto:Josephine.delvolve@fastt.org) – 06 47 26 83 16

Justine ICARD – [justine.icard@fpett.fr](mailto:justine.icard@fpett.fr) – 07 89 08 02 59

J  r  me BOILLAT – [j.boillat@arml-idf.org](mailto:j.boillat@arml-idf.org) – 06 34 31 62 89

Laurence GREZE - [laurence.greze@drieets.gouv.fr](mailto:laurence.greze@drieets.gouv.fr) – 06 69 28 72 78

#### **   propos de la DRIEETS Ile-de-France**

Service de l'Etat en r  gion, la DRIEETS agit au b  n  fice des acteurs socio-  conomiques de la r  gion   le-de-France (chefs d'entreprise, salari  s, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, consommateurs ...). Elle porte sur le territoire francilien les politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, du travail et de l'  conomie.

#### **   propos de Prism'emploi**

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'int  rim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes repr  sentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salari  s permanents sont pr  sents sur l'ensemble du territoire. [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - [LinkedIn Prism'emploi](#)

#### **   propos d'AKTO**

AKTO est l'op  rateur de comp  tences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la strat  gie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO   claire et guide les entreprises, les salari  s et jeunes sur les m  tiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au c  ur de l'  cosyst  me lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'op  rer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle. AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salari  s. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont   t   accompagn  s, plus de 566 000 salari  s ont b  n  fici   d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un m  tier cl   dans le cadre de la Pr  paration op  rationnelle    l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salari  s sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a d  l  gation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est   galement OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barth  lemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. [www.akto.fr](http://www.akto.fr) - [LinkedIn](#)

#### **   propos de l'Association R  gionale des Missions Locales d'Ile-de-France**

L'Association R  gionale des Missions Locales d'Ile de France repr  sente les 59 Missions Locales du territoire francilien dont la principale mission est l'accompagnement global des jeunes non scolaris  s de

16 à 25 ans. Elles ont accompagné 182 895 jeunes en 2024. L'ARML-IdF est l'interlocutrice régionale des services de l'État au plan régional dans le Réseau pour l'Emploi avec les autres acteurs économiques, institutionnels et sociaux.

Les Missions Locales repèrent les freins rencontrés par les jeunes et proposent des solutions (dispositifs, prestations, partenariats) pour y répondre.

L'ARML-IdF soutient leurs actions et contribue à créer les conditions favorables à la réussite des accompagnements vers l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Disposant d'une représentation d'élus franciliens, elle a pour objectifs de :

- Animer le réseau des Missions Locales
- Favoriser la coopération entre les partenaires en faveur des jeunes du territoire
- Promouvoir les actions des Missions Locales franciliennes
- Fédérer, structurer et outiller le réseau des Missions Locales de la région
- Être un lieu d'échanges et de réflexion
- Aider à la mise en œuvre des politiques d'insertion des jeunes
- Assurer la communication avec ses membres
- Établir des liaisons avec les autres associations régionales et l'UNML

Les thématiques principales portées par l'ARML-IdF sont la formation, l'orientation, le CEJ, la santé, le logement, la mobilité, les ressortissants étrangers, la relation entreprises, la communication, le décrochage scolaire, les systèmes d'information, l'observatoire, l'innovation, les jeunes sous-mains de justice et la professionnalisation des conseillers.

#### **À propos du FPETT**

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emploi en recherche d'insertion dans la branche.

Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. [www.fpett.fr](http://www.fpett.fr)

#### **À propos du FASTT :**

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.

Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires.

Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. [www.fastt.org](http://www.fastt.org)